

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 septembre 2017

M. le Maire fait observer une minute de silence en hommage à M. Jean-Paul BRUNOT, ancien Adjoint au Maire de 1995 à 2014, décédé le 15 septembre 2017.

### INFORMATIONS

#### MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE

Entreprise	Montant TTC	Opération	Date d'effet
SAG VIGILEC	38 816,25 €	Dissimulation des réseaux secs avenue de la Paix et rue Mozart – Avenant au marché de travaux	31/07/2017
SAS ALBIZZATI	78 960,00 €	Aménagement d'un écran anti-bruit Cité Belleroche, Impasse des Platanes	05/07/2017
MK Études	6 750,00 €	Enfouissement des réseaux secs rue de Civray partie Basse – Marché de maîtrise d'œuvre	03/07/2017
BALESTRERI	50 088,60 €	Rénovation de l'école maternelle Hochwald – Rénovation de la couverture	12/07/2017
BALESTRERI	764,40 €	Rénovation de l'école maternelle Hochwald – Rénovation de la couverture – Avenant au marché	23/08/2017
LES PEINTURES REUNIES	27 270,00 €	Rénovation de l'école maternelle Hochwald – Ravalement des façades	12/07/2017
SEE LAUER	23 988,00 €	Rénovation de l'école maternelle Hochwald – Travaux de faux plafond – Isolation	12/07/2017
ELECTRIC SAINT-NABOR	11 634,00 €	Rénovation de l'école maternelle Hochwald – Travaux d'électricité	17/07/2017
ELECTRICITE SAINT-NABOR	1 528,61 €	Rénovation de l'école maternelle Hochwald – Travaux d'électricité – Avenant au marché de travaux	23/08/2017
CARONET	44 496,00 €	Nettoyage et entretien des bâtiments communaux – Nettoyage locaux Mairie et Médiathèque	25/07/2017
AF PROPLETE SERVICES	88 646,40 €	Nettoyage et entretien des bâtiments communaux – Nettoyage locaux écoles élémentaires	27/07/2017
CARONET	15 480,00 €	Nettoyage et entretien des bâtiments communaux – Nettoyage vitres Mairie et Médiathèque	25/07/2017
ARCADE	4 124,00 €	Nettoyage et entretien des bâtiments communaux – Nettoyage vitres écoles élémentaires	25/07/2017
TP STEINER	36 921,60 €	Aménagement du carrefour de la rue Basse et de la Croix	04/08/2017
TP STEINER	7 690,80 €	Réalisation d'enrobés et divers travaux dans les cimetières de la ville	04/08/2017
APAVE	1 828,80 €	Rénovation de l'école maternelle Hochwald – Mission SPS	12/07/2017
TP KLEIN	152 359,21 €	Programme routier 2017 (marché de base)	23/08/2017

### INFORMATIONS FINANCIÈRES

#### Ligne de trésorerie

La somme de 285 000 € a été prélevée le 18 septembre 2017 sur la ligne de trésorerie pour faire face aux dépenses d'investissement importantes réalisées récemment.

## **ACTIONS EN JUSTICE**

### **Affaire SIRK Valérie / Ville de Freyming-Merlebach**

Par une requête enregistrée au Tribunal Administratif de Strasbourg le 11 décembre 2016, M<sup>me</sup> Valérie SIRK a demandé :

- l'annulation de l'arrêté 2016/356 du 24 novembre 2016 portant radiation des cadres pour abandon de poste,
- l'annulation de l'arrêté 2016/355 du 24 novembre 2016 portant retenue sur son traitement pour absence de service fait,
- la condamnation de la Commune au paiement de la somme de 1500 euros en application des dispositions de l'article L761-1 du Code de Justice Administrative et la prise en charge par la Commune des entiers frais et dépens

Par jugement en date du 10 août 2017, le Tribunal Administratif de Strasbourg a rejeté la requête de M<sup>me</sup> Valérie SIRK.

### **Affaire Ville de Freyming-Merlebach / CHAMSI Rachid**

Par jugement du Tribunal de Police de Saint-Avold du 4 octobre 2016, M. CHAMSI Rachid a été reconnu coupable des faits qui lui sont reprochés à savoir conduite d'un véhicule à une vitesse excessive eu égard aux circonstances et circulation sur une voie ouverte à la circulation publique ou dans un lieu public avec un cycle à moteur non soumis à réception. Ces faits ont conduit à la détérioration d'un poteau situé à l'angle des rues du Casino et du Dispensaire.

Par jugement du Tribunal de Police du 6 juin 2017, portant sur les intérêts civils, M. CHAMSI Rachid a été condamné à payer à la Commune, partie civile, la somme avec exécution provisoire de 780 euros au titre du préjudice matériel qu'elle a subi.

## **PLAN LOCAL D'URBANISME**

Par arrêté du 28 juin 2017, M. le Maire a prescrit la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 2 mars 2009, modifié et révisé le 8 septembre 2014 (révision simplifiée).

## **RENTRÉE SCOLAIRE 2017-2018**

M<sup>me</sup> Francine KOCHER, Adjointe, expose :

### **1) MESURES DE LA CARTE SCOLAIRE 2017-2018**

- École maternelle LA CHAPELLE : retrait du 5e poste
- École maternelle CUVELETTE : retrait du 3e poste

### **2) EFFECTIFS**

Établissements scolaires	Nombre d'élèves 2017-2018	Variation élèves par rapport à 2016-2017	Nombre de classes
<i>MATERNELLES</i>			
Saint-Exupéry	79	1	3
Cuvelette	62	-3	2
Hochwald	54	-2	2
Sainte-Barbe	53	10	2
Centre	51	-1	2

Arc-en-Ciel	42	1	2
La Chapelle	113	-12	4
Total	454	-6	17

*ÉLÉMENTAIRES*

Saint-Exupéry	217	4	10
Elie REUMAUX	144	-1	6
Marcel PAGNOL	187	13	8
La Chapelle	125	8	6
Total	673	24	30

*ENSEMBLE SCOLAIRE SAINT JOSEPH - LA PROVIDENCE*

Maternelle	55	-3	2
Élémentaire	129	0	5
Collège	135	-7	7
Lycée	49	2	
Total	368	-8	

Collège Claudie HAIGNERÉ	445	-20	
SEGPA	56	30	
Lycée P.R. P. et M. CURIE	526	-28	
Lycée P. Cuvelette	145	-23	
Total Général	2 667	-31	

### 3) LISTE D'ATTENTE DANS LES ECOLES MATERNELLES

Liste d'attente école maternelle (enfant de + de 3 ans) : néant

### 4) NOUVEAUX CHEFS D'ETABLISSEMENT

- M<sup>me</sup> MESSMER Valérie, directrice de l'école maternelle du Centre
- M<sup>me</sup> SCHOWING Patricia, directrice de l'école Marcel PAGNOL
- M<sup>me</sup> SAINOUX Muriel, Proviseur du Lycée Polyvalent Cuvelette

### 5) TRAVAUX ET EQUIPEMENTS SCOLAIRES

- Dans le cadre du PPMS, toutes les écoles ont été équipées de verrous
- Déploiement d'une infrastructure WIFI ainsi que la fibre pour les écoles élémentaires (13 984 €)
- Vérification et mise en conformité électrique les établissements scolaires

Groupe scolaire Saint-Exupéry :

- 2 ensembles : TBI + ordinateur portable + visualiseur (9 252 €)
- Achat de 2 abris de jardin (1 340 €)
- Achat de 2 buts pour la cour (508 €)
- Mise en peinture de la salle 13 + salle de repos
- Installation d'une main courante de l'entrée principale vers le trottoir
- Chemin de liaison de la salle de sport vers l'entrée principale

École Elie REUMAUX :

- Mise en peinture de 3 salles de classe ainsi que le hall d'entrée
- Installation d'un radiateur – bureau du directeur (1 475€)
- Fourniture et pose d'un compteur d'énergie (1 968€)
- Rénovation du carrelage dans les sanitaires

Maternelle Hochwald :

- Achat d'un meuble tiroir (488 €)
- Achat d'un abri de jardin (1 133 €)

- Gros travaux d'investissement : (122 000 €)
- Rénovation de la couverture - ravalement des façades - rénovation des plafonds - rénovation de l'éclairage - rénovation des peintures intérieures – protection en pieds des murs de façades

École Marcel PAGNOL :

- 2 ensembles : TBI + ordinateur portable + visualiseur (9 252 €)
- Remplacement des luminaires salle 6

École mixte La Chapelle :

- Installation d'une nouvelle sonnerie
- Achat et pose d'un panneau école (en cours)
- Fermeture du préau et réfection des toilettes (26 500 €)
- Installation d'un nouveau système d'éclairage sous le préau et le hall
- Installation d'un portier vidéophone (1 071 €)

Maternelle La Chapelle :

- Pose d'un revêtement de sol – salle de repos et une partie du couloir (4 658 €)
- Mise en peinture de la classe n° 4

Maternelle Sainte-Barbe :

- Pose d'un revêtement de sol amortissant (4 860 €)
- Pose d'un faux plafond dans la salle d'eau (1 864 €)
- Mise en peinture d'une salle de classe
- Achat et pose d'un panneau école (en cours)

Maternelle Arc-en-Ciel :

- Achat et pose de robinets thermostatiques
- Réfection de la chaudière de l'école
- Confection et mise en peinture d'une étagère bibliothèque
- Achat d'un tableau mural aimanté (180 €)
- Achat d'un complément de mobilier scolaire (228 €)

Maternelle du Centre :

- Achat d'un complément de mobilier scolaire (2 011 €)

## **6) DEROGATIONS SCOLAIRES**

- *Enfants de FREYMING-MERLEBACH sollicitant une dérogation de secteur scolaire :*
  - maternelle : 26 demandes accordées
  - élémentaire : 24 demandes accordées

50
- *Enfants de FREYMING-MERLEBACH sollicitant une dérogation hors de la commune :*
  - maternelle : 11 demandes accordées
  - élémentaire : 8 demandes accordées

19
- *Enfants de l'extérieur sollicitant une dérogation pour les écoles de la ville :*
  - maternelle : 9 demandes accordées
  - élémentaire : 10 demandes accordées

19

## **7) SURVEILLANCE DES ECOLES**

a) Par les gardiens des écoles

- mixte et maternelle Saint-Exupéry : M. HECTOR Justin

- mixte Élie REUMAUX : M. KLEIN Didier  
- mixte Marcel PAGNOL : M. MULLER Luc  
- mixte et maternelle La Chapelle : M. WEBER Laurent

b) Par la police municipale

- l'Ensemble Scolaire Saint-Joseph - La Providence - journallement  
- un roulement se fait sur tous les établissements scolaires

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

1. Décision modificative du budget n° 2
2. Tableau des emplois – Modification
3. Protection sociale complémentaire des agents - Modifications
4. ANRU – Protocole de préfiguration au titre du nouveau programme de renouvellement urbain – Adoption de la convention de Mandat avec la Communauté de Communes et la Ville de Hombourg-Haut
5. Projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2017-2023 – Avis
6. Vente des immeubles sis 4, 5 et 6 de l'Impasse des Mésanges
7. EPFL - Participation à l'étude de programmation de l'ancien siège Vouters
8. Demande de subventions auprès de la Région Grand-Est pour le « Noël Féérique »
9. Noël Féérique – Adoption d'une convention avec l'association ACAPFM
10. Subventions aux associations culturelles et culturelles année 2017 – Complément
11. Charte d'engagements pour l'opération Bourse au Permis dans le cadre du Contrat de Ville – Modification
12. Adoption de la Charte Moselle Jeunesse avec le Département de la Moselle
13. Subventions exceptionnelles
14. Dénomination du nouveau terrain synthétique

\*\*\*\*\*

**1. Décision modificative du budget n° 2**

Le Conseil municipal,

Sur proposition de la Commission des Finances réunie le 25 septembre 2017,

Ouï l'exposé de M. le Maire

Après débat,

À l'unanimité,

*Abstentions : JC KINNEL, F. GOLDITÉ, P. MIHELIC et A. HOULLÉ*

Décide d'adopter la décision modificative n°2 du Budget Principal 2017 ci-annexée.

**2. Tableau des emplois – Modification**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la

Fonction Publique Territoriale,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant que les besoins du service public nécessitent d'adapter le tableau des emplois afin de donner suite à une promotion sociale liée à la réussite d'un examen professionnel,

Où l'exposé de M. le Maire,

Sur proposition de la Commission des Finances réunie le 25 septembre 2017,

À l'unanimité,

Décide :

- de créer au tableau des emplois un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe,
- d'inscrire les crédits budgétaires correspondants.

### **3. Protection sociale complémentaire des agents - Modifications**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment l'article 22bis,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération du 12 novembre 2012, point 4,

Considérant qu'il y a lieu d'augmenter la participation de l'employeur au financement de la protection sociale des agents, tant pour le risque prévoyance que pour le risque santé,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 29 juin 2017,

Où l'exposé de M. le Maire,

Sur proposition de la Commission des Finances réunie le 25 septembre 2017,

À l'unanimité,

Décide :

- de fixer les nouveaux montants de la participation de l'employeur au financement de la protection sociale des agents comme suit :

#### MONTANT DE LA PARTICIPATION

- Pour le risque prévoyance : 13 € bruts par mois  
Le montant de la participation est fixé en équivalent temps plein et sera proratisé en fonction de la quotité du temps de travail.
- Pour le risque santé :  
Le montant de la participation est différencié selon la situation familiale de l'agent :
  - Agent seul : 34 € bruts par mois
  - Couple\* : 44 € bruts par mois
  - Agent seul avec enfant(s) : 46 € bruts par mois
  - Famille\* : 56 € bruts par mois

\* Si le couple est constitué de deux agents de la Ville de Freyming-Merlebach, une aide supplémentaire de 10 € bruts par mois est attribuée.

- d'appliquer ces dispositions le 1<sup>er</sup> du mois suivant l'adoption de la présente délibération,
- de modifier, en conséquence, la délibération susvisée du 12 novembre 2012, dans sa partie 3 « Montant de la participation »,
- d'inscrire les crédits correspondants au budget, sous chapitre 012.

**4. ANRU – Protocole de préfiguration au titre du nouveau programme de renouvellement urbain – Adoption de la convention de Mandat avec la Communauté de Communes et la Ville de Hombourg-Haut**

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du 6 mars 2017 autorisant M. le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer, dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain, le protocole de préfiguration concernant notamment la cité La Chapelle,

Sur propositions conjointes des Commissions d'Aménagement, d'Urbanisme, de Gestion du Domaine, du Commerce et de l'Artisanat ainsi que des Finances réunies respectivement les 11 et 25 septembre 2017,

Où l'exposé de M. Manfred WITTER, Adjoint et rapporteur,

À l'unanimité,

Décide :

- d'adopter la convention de mandat annexé au plan de financement et de simulation comptable,
- d'habiliter le Maire ou l'un de ses adjoints à signer les pièces y relatives.

**5. Projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2017-2023 – Avis**

Le Conseil Municipal,

Vu la loi du 5 juillet 2000 modifiée relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage,

Vu le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2017/2023 présenté aux EPCI lors de la réunion le 20 avril 2017,

Vu l'avis favorable aux prescriptions et orientations du projet départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2017/2023 émis par la Commission Départementale consultative du 27 juin 2017,

Attendu qu'après une large concertation avec les acteurs et les partenaires, notamment les EPCI en charge de cette compétence, les objectifs sont opérationnels et ciblés sur quelques priorités fortes :

- achever la couverture départementale en aires d'accueil et d'aménager les aires de grands passages,
- poursuivre les actions en matière de scolarisation, d'accès aux droits et à la santé de familles, d'action sociale et d'accompagnement vers le logement pour ceux qui le souhaitent,
- proposer des orientations pour créer les conditions d'une gestion efficace et harmonisée des aires d'accueil à l'échelle du département,

Considérant que le nouveau schéma s'inscrit dans la continuité des deux précédents en cherchant un équilibre entre droits et devoirs des gens du voyage en garantissant le respect des droits légitimes des collectivités territoriales comme des particuliers quant au respect de l'intégrité de leurs biens face aux occupations illicites,

Sur propositions conjointes des Commissions d'Aménagement, d'Urbanisme, de Gestion du Domaine, du Commerce et de l'Artisanat ainsi que des Finances réunies respectivement les 11 et 25 septembre 2017,

Où l'exposé de M. Manfred WITTER, Adjoint et rapporteur,

À l'unanimité,

*Abstentions : P. MIHELIC et A. HOULLÉ*

Décide :

- d'émettre un avis favorable au projet du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2017/2023,
- d'habiliter le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer les pièces y relatives.

## **6. Vente des immeubles sis 4, 5 et 6 de l'Impasse des Mésanges**

Le Conseil Municipal,

Vu la demande d'acquisition par M. TAC Celal des deux immeubles communaux situés 4, 5 et 6 Impasse des Mésanges pour un montant de 125 000 €,

Vu l'estimation de France Domaine du 1<sup>er</sup> septembre 2017 d'un montant de 200 000 €,

Vu le Certificat d'Urbanisme 057 240 17V0091 du 24 juillet 2017,

Vu l'avis favorable de la Préfecture du 15 avril 2011 relatif à la désaffectation de ces deux immeubles,

Attendu qu'il sera nécessaire de passer outre l'estimation de France Domaine,

Sur propositions conjointes des Commissions d'Aménagement, d'Urbanisme, de Gestion du Domaine, du Commerce et de l'Artisanat ainsi que des Finances réunies respectivement les 11 et 25 septembre 2017,

Oùï l'exposé de M. Manfred WITTER, Adjoint et rapporteur,

Après débat,

À l'unanimité,

Décide :

- de désaffecter les immeubles situés 4, 5 et 6 Impasse des Mésanges, initialement reliés aux écoles maternelle et élémentaire de la Chapelle,
- d'engager toutes les procédures nécessaires à la mise en vente desdits immeubles,
- d'habiliter M. le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer le compromis de vente et toutes les pièces y relatives.

## **7. EPFL - Participation à l'étude de programmation de l'ancien siège Vouters**

Le Conseil Municipal,

Vu le projet d'étude de l'Établissement Public Foncier de Lorraine concernant l'aménagement du site de l'ancien siège Vouters,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 16 avril 2015, point 13, fixant les participations de la CCFM et de la Commune de Freyming-Merlebach,

Sur propositions conjointes des Commissions d'Aménagement, d'Urbanisme, de Gestion du Domaine, du Commerce et de l'Artisanat ainsi que des Finances réunies respectivement les 11 et 25 septembre 2017,

Oùï l'exposé de M. Manfred WITTER, Adjoint et rapporteur,

À l'unanimité,

Décide :

- de fixer la participation de la Commune à 10 % du montant des frais relatifs à l'étude de programmation de l'ancien siège Vouters, dans la limite maximum de 5000 € TTC,
- d'habiliter M. le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer les pièces y relatives.

## **8. Demande de subventions auprès de la Région Grand-Est pour le « Noël Féérique »**

Le Conseil Municipal,

Sur propositions conjointes des Commissions des Affaires Culturelles et Culturelles ainsi que des Finances réunies respectivement les 20 et 25 septembre 2017,

Oùï l'exposé de M<sup>me</sup> Fabienne BEAUVAIS, Adjointe et rapporteure,

À l'unanimité,

Décide :



- de solliciter une subvention de 5663,70 € auprès de la Région Grand-Est au titre de l'accompagnement des animations de Noël, soit 30 % du montant estimatif du coût prévisionnel de l'opération qui s'élève à 18 879 € TTC,
- d'habiliter M. le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer toutes les pièces y relatives.

## **9. Noël Féérique – Adoption d'une convention avec l'association ACAPFM**

Le Conseil Municipal,

Sur propositions conjointes des Commissions des Affaires Culturelles et Culturelles ainsi que des Finances réunies respectivement les 20 et 25 septembre 2017,

Où l'exposé de M<sup>me</sup> Fabienne BEAUVAIS, Adjointe et rapporteure,

À l'unanimité,

*Abstentions : P. MIHELIC et A. HOULLÉ*

Décide :

- d'adopter la convention avec l'association ACAPFM pour l'organisation de la manifestation Noël Féérique 2017 définissant notamment les modalités de prise en charge des frais y relatifs par la Ville et l'association,
- d'habiliter M. le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer toutes les pièces y relatives.

## **10. Subventions aux associations culturelles et culturelles année 2017 – Complément**

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du 3 avril 2017, point 10, portant attribution de subventions aux associations culturelles et culturelles pour l'année 2017,

Sur propositions conjointes des Commissions des Affaires Culturelles et Culturelles ainsi que des Finances réunies respectivement les 20 et 25 septembre 2017,

Où l'exposé de M<sup>me</sup> Fabienne BEAUVAIS, Adjointe et rapporteure,

Après débat,

À l'unanimité,

Décide, en complément des subventions attribuées par la délibération susvisée, d'octroyer une subvention d'un montant de 1000 € à l'association DMJ Compagnie de l'Atelier au titre de l'année 2017.

## **11. Charte d'engagements pour l'opération Bourse au Permis dans le cadre du Contrat de Ville – Modification**

Le Conseil municipal,

Vu la délibération du 7 décembre 2015, point 31, portant adoption de la Charte des engagements pour l'opération Bourse au Permis,

Attendu qu'il y a lieu d'étendre le choix des candidats aux autres écoles de conduite de la Ville,

Sur proposition de la Commission des Finances réunie le 25 septembre 2017,

Où l'exposé de M<sup>me</sup> Fabienne BEAUVAIS, Adjointe et rapporteure,

À l'unanimité,

Décide de modifier la délibération susvisée comme suit :

### **Article 2 : LES ENGAGEMENTS DU BÉNÉFICIAIRE**

**Au lieu de** : « Le bénéficiaire de la bourse au permis de conduire d'un montant de 800 €, devra s'inscrire auprès de l'auto-école ALBERT, ... »

**Lire** : « Le bénéficiaire de la bourse au permis de conduire d'un montant de 800 €, devra s'inscrire auprès **d'une auto-école de la Ville de Freyming-Merlebach, ...** »

Les autres dispositions de la Charte demeurent inchangées.

## **12. Adoption de la Charte Moselle Jeunesse avec le Département de la Moselle**

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de la Commission des Affaires Sportives réunie le 14 septembre 2017,

Ouï l'exposé de M. le Maire,

À l'unanimité,

Décide :

- d'adopter la Charte Moselle Jeunesse 2016-2018 à conclure avec le Département de la Moselle,
- d'habiliter M. le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer la charte et tous les documents y relatifs.

## **13. Subventions exceptionnelles**

Le Conseil Municipal,

Sur propositions conjointes des Commissions des Affaires Sportives ainsi que des Finances réunies respectivement les 14 et 25 septembre 2017,

Ouï l'exposé de M. le Maire,

Après débat,

À l'unanimité,

*Abstentions : P. MIHELIC et A. HOULLÉ*

Décide, à titre exceptionnel, d'octroyer les subventions suivantes :

- à l'Espérance Freyming (Gym-acro-trampo), la somme de 5000 € pour l'acquisition de nouveau matériel pour la gymnastique par agrès et de matériel adapté au très jeune public,
- au Boxing Club Academy, la somme de 4000 € pour le renouvellement d'une partie du matériel de l'association.

## **14. Dénomination du nouveau terrain synthétique**

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de la Commission des Affaires Sportives réunie le 14 septembre 2017,

Ouï l'exposé de M. le Maire,

Après débat,

À l'unanimité,

*Abstention : F. GOLDITÉ*

Décide de dénommer le terrain annexe au stade Philippe Schuth réhabilité en terrain synthétique :

**« Terrain Léon BROM et François KONRADY »**

\*\*\*\*\*